

CONTRAT D'ABONNEMENT TENNIS - SQUASH - BADMINTON

Pour souscrire un abonnement au centre sportif Arthur-Ashe,
merci de bien vouloir compléter en MAJUSCULES et SIGNER le formulaire ci-dessous.

CIVILITÉ

M^{me} M. Prénom Nom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone portable Téléphone fixe

Date de naissance E-mail

JE SOUSCRIS UN ABONNEMENT À

	Durée	Montreuil	Hors Montreuil
TENNIS LIBERTÉ Du lundi au vendredi : 8 h - 18 h Hors jours fériés Valable pour le titulaire uniquement (pas d'invités inclus).	1 mois*	<input type="checkbox"/> 75 pts	<input type="checkbox"/> 105 pts
	6 mois	<input type="checkbox"/> 340 pts	<input type="checkbox"/> 475 pts
	12 mois	<input type="checkbox"/> 520 pts	<input type="checkbox"/> 725 pts
DROITS D'INSCRIPTION Permet de bénéficier du tarif inscription pour tous les sports de raquettes et du crédit jeu.	12 mois*	<input type="checkbox"/> 85 pts	<input type="checkbox"/> 115 pts

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de début d'abonnement le / /

Attention, votre abonnement débute à cette date contractuelle, qui n'est plus modifiable.

Vérification des documents :

Pièce d'identité

Justificatif de domicile

Photo sur Extraclub

• J'accepte de recevoir des informations de la part du centre sportif Arthur-Ashe **Oui** **Non**

• J'accepte de recevoir des informations de la part des partenaires du centre sportif Arthur-Ashe

Oui **Non**

• Je souhaite être présent dans l'annuaire des membres pour la recherche de partenaires **Oui** **Non**

Préalablement à la signature du présent contrat d'abonnement, je déclare :

- avoir pris connaissance des prestations et formules d'abonnement par le centre sportif Arthur-Ashe,
- avoir pris connaissance des Conditions générales d'inscription proposées (au verso) et du règlement intérieur (affiché à l'entrée du centre sportif).

Fait à le / / (en 2 exemplaires dont un remis à l'utilisateur).

Faire précéder la signature de la mention «Lu et approuvé»

Signature de l'utilisateur
(Responsable légal pour les mineurs)

Nom et signature de l'agent d'accueil
du centre sportif Arthur-Ashe

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

(Arrêté Municipal ARR2021_0590 du 27/07/2021)



Article 1 • LE CENTRE SPORTIF ARTHUR-ASHE

Le centre sportif Arthur-Ashe, propriété de la Ville de Montreuil, propose des activités sportives permettant de participer à des séances d'activités sportives et/ou d'accéder à des espaces de pratique avec ou sans location de matériel sportif.

Article 2 • LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

En fonction de la formule d'abonnement que l'utilisateur souscrit, il accède à différentes activités (tennis, squash, badminton, remise en forme), à certains horaires et sous certaines conditions. Pour la description des activités, se reporter aux brochures de tarifs disponibles dans l'équipement ou sur le site de la Ville (www.montreuil.fr).

La Ville se réserve le droit de modifier les horaires, conditions d'accès aux activités et modalités de mise à disposition d'espaces sportifs selon les besoins du service public.

Article 3 • MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour l'abonnement, après validation du dossier d'inscription complet [contrat d'abonnement complété et signé, pièce d'identité, RIB, justificatif de domicile, photo], et pour l'achat de crédits jeux, l'utilisateur doit procéder au paiement soit en espèces, par carte de crédit, par chèque bancaire ou coupons sport auprès de l'accueil du centre sportif Arthur-Ashe.

Pour pouvoir réserver les activités, l'utilisateur doit disposer d'un compte suffisamment alimenté en crédits jeux.

Le paiement par carte de crédit, uniquement, permet un achat de crédits jeux en ligne sur le site internet.

Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant du centre sportif Arthur-Ashe impliquent l'acceptation des Conditions Générales de vente. Conformément à l'article L.121-20-4 du code de la consommation, les personnes inscrites à une activité ne bénéficient pas du délai de rétractation de 7 jours.

Les Conditions Générales de vente au centre sportif Arthur-Ashe sont réputées connues et acceptées dès le premier paiement.

De même, toute inscription à une activité ou toute location d'un espace au centre sportif Arthur-Ashe vaut connaissance et acceptation du règlement intérieur de l'équipement.

Les inscriptions aux activités se font en ligne sur le site internet du centre sportif Arthur-Ashe ou directement à l'accueil du centre sportif Arthur-Ashe aux jours et heures d'ouverture au public.

Article 4 • DURÉE

Tout abonnement, une fois validé, ne peut être résilié avant son terme. De même, la non-utilisation temporaire ou définitive des prestations liées à un abonnement, pour quelque raison que ce soit, ne donne droit à aucune prolongation, suspension ou indemnité compensatrice.

La durée de validité des crédits jeux permettant la réservation des activités est de 12 mois à compter de la date d'achat.

Article 5 • PRIX

Les tarifs des activités du centre sportif Arthur-Ashe sont votés par le Conseil municipal. Ils sont applicables selon les modalités décrites dans la délibération correspondante. Ils sont présentés lors de toute inscription et non négociables. Lors d'une modification de la grille tarifaire, tout abonnement souscrit antérieurement à la modification tarifaire reste valable aux mêmes conditions jusqu'à son échéance.

Toute modification d'un ou plusieurs éléments de la grille tarifaire fait l'objet d'une très large diffusion et communication préalablement à son entrée en vigueur.

Article 6 • MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La Ville se réserve le droit d'adapter ou modifier à tout moment le contenu des présentes Conditions Générales de vente. En cas de modification, il sera appliqué, à chaque demande d'inscription les Conditions Générales de vente en vigueur au jour de la demande d'inscription.

Article 7 • ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS

À la signature du présent contrat, l'utilisateur reçoit une carte de membre, personnalisée au moyen d'une photographie et d'un code unique, permettant de l'identifier à chaque présentation à l'entrée du centre sportif Arthur-Ashe.

Cette carte de membre sera nécessaire pour accéder aux équipements ainsi qu'aux différentes prestations proposées. L'utilisateur ne saurait transférer, prêter ou céder à quiconque, à titre gratuit ou onéreux, de manière occasionnelle ou permanente, sa carte de membre personnelle et l'abonnement souscrit au titre du présent contrat.

Le centre sportif Arthur Ashe refusera l'accès à toute personne se présentant avec une carte de membre dont elle ne serait pas personnellement titulaire. En cas de perte ou de vol de la carte de membre, son remplacement sera facturé selon la délibération approuvant la grille tarifaire du centre sportif Arthur Ashe en vigueur à l'utilisateur par la Ville, après vérification de son dossier d'inscription. Pour connaître les horaires d'ouverture et les jours de fermeture, il convient de se reporter au site Internet www.montreuil.fr ou se renseigner à l'accueil du centre sportif Arthur-Ashe.

Article 8 • OBLIGATIONS DE L'USAGER

Préalablement à la conclusion de tout contrat, l'utilisateur d'une activité proposée au centre sportif Arthur-Ashe déclare avoir fait contrôler par son médecin traitant son aptitude à pratiquer la dite activité sportive, notamment de remise en forme. Pour l'activité « remise en forme », l'utilisateur doit impérativement fournir un certificat médical daté de moins de 3 mois. A défaut, son inscription ne pourra être validée.

De manière générale, l'utilisateur s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour pratiquer l'activité en préservant sa santé, sa sécurité, en respectant les consignes et recommandations du centre sportif Arthur-Ashe.

L'utilisateur s'engage à respecter strictement les règles de bonne conduite,

d'hygiène et de sécurité applicables au sein du centre sportif Arthur-Ashe.

Le centre sportif Arthur-Ashe met à disposition des usagers des vestiaires collectifs. Pour autant, la responsabilité de la Ville ne saurait être engagée en cas de vol ou de détérioration d'objets de valeur et/ou d'effets personnels déposés dans les casiers, conformément au règlement intérieur du centre sportif Arthur-Ashe. Leur utilisation reste sous l'entière responsabilité de l'utilisateur, le centre sportif Arthur-Ashe n'assurant aucune obligation de surveillance à cet égard.

Les casiers des vestiaires ne sont pas personnels et doivent être libérés chaque soir, sous peine d'être ouverts : les cadenas détériorés ne sauraient faire l'objet d'un quelconque remboursement de la part de la Ville.

Article 9 • CONDITIONS DE RÉSILIATION DU CONTRAT ET PÉNALITÉS

Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non utilisation des prestations louées ou de l'abonnement, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement des droits d'inscription.

En cas de non-respect du Règlement Intérieur, la Ville se réserve le droit de prendre toutes mesures utiles pour faire respecter les règles de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité et notamment d'exclure les contrevenants sans qu'il ne soit alors question d'une quelconque indemnité ou remboursement, même partiel.

En cas de récurrence concernant le prêt d'une carte de membre à un tiers, la Ville se réserve le droit de résilier unilatéralement et à effet immédiat l'abonnement du titulaire et de sa carte de membre. L'utilisateur titulaire de la carte de membre ainsi que le visiteur ayant usurpé son identité se verront refuser définitivement l'accès au centre sportif Arthur-Ashe. La carte de membre sera alors neutralisée. L'utilisateur titulaire demeurera redevable de la totalité des sommes dues au titre de l'abonnement qu'il a souscrit dans le présent contrat.

En cas de non paiement des sommes dues par l'utilisateur au titre de son abonnement, celui-ci se verra immédiatement refuser l'accès au centre sportif Arthur-Ashe et ce jusqu'à la régularisation de sa situation.

En cas de non régularisation des sommes dues dans le délai imparti, après une communication et une sollicitation restées sans effet, le dossier de l'utilisateur sera immédiatement transmis au Trésor Public, qui se chargera d'engager les procédures permettant le recouvrement total du montant restant dû. En tout état de cause, la Ville pourra résilier le présent contrat de plein droit, à compter de la réception par l'utilisateur d'un courrier de relance resté sans effet. L'utilisateur se verra alors définitivement refuser l'accès au centre sportif Arthur-Ashe. Sa carte de membre sera neutralisée.

Article 10 • ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ

Le centre sportif Arthur Ashe est assuré pour tous les dommages corporels, matériels et immatériels ressortant de sa responsabilité.

La Ville est dégagée de toute responsabilité pour les accidents pouvant résulter d'une utilisation des installations non conforme à la réglementation en vigueur, au règlement intérieur du centre sportif Arthur-Ashe proprement dit, ainsi que de tout manquement aux consignes de sécurité et aux conseils prodigués par le personnel encadrant la pratique des différentes activités sportives.

Il appartient aux participants d'assurer leur responsabilité civile pour tous dommages corporels, matériels et immatériels qu'ils pourraient causer à l'occasion de la pratique d'une activité sportive quelconque au centre sportif Arthur-Ashe.

Il appartient aux utilisateurs de veiller à leurs affaires personnelles. La Ville ne saurait être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou dommages aux biens des usagers, y compris dans les vestiaires et casiers.

Les éléments ci-avant sont repris dans la décharge de responsabilité jointe aux présentes conditions générales à retourner signée dans le dossier d'inscription.

Article 11 • INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Les données concernant l'utilisateur font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la gestion de son abonnement au centre sportif Arthur-Ashe. Par son inscription, l'utilisateur accepte et autorise expressément la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel aux fins précitées.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », la Ville pourra adresser à l'utilisateur des informations sur ses services, sauf opposition de ce dernier. Dans ce cas, l'utilisateur adressera un courrier en ce sens. Conformément à la loi précitée, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès et de rectifications relatif aux informations le concernant qu'il peut exercer à tout moment en s'adressant à :

Monsieur le Maire
Direction des Sports
Hôtel de Ville
93105 Montreuil

Ces Conditions Générales de vente font partie intégrante du contrat d'abonnement au centre sportif Arthur-Ashe. Elles doivent être signées et datées par l'utilisateur qui atteste les avoir intégralement lues, comprises et acceptées.

Contrat d'abonnement au centre sportif Arthur-Ashe

Date et signature de l'utilisateur :